

# PRIORITÉS MONDIALES

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE SUR L'ENVIRONNEMENT

• AUTOMNE 1993 •

## L'environnement et le commerce À la recherche du développement durable

Les Canadiens ont un certain nombre de priorités en matière d'environnement. Ils veulent de l'air, de l'eau et des sols salubres, et ils se préoccupent des risques que la pollution présente pour la santé humaine. Ils désirent que l'on assure la protection de zones et d'espèces données, et comprennent les avantages qu'il y a à protéger notre environnement à l'échelle mondiale. Mais les Canadiens ont aussi à coeur de protéger et de multiplier les emplois liés à l'industrie canadienne des exportations, et d'intensifier les autres activités économiques qui y sont liées. Ils préconisent par ailleurs, pour ne pas compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs besoins, une exploitation durable des ressources renouvelables que sont par exemple les sols, le poisson et les forêts.

Il est de plus en plus fréquent que le commerce et les mesures commerciales figurent en bonne place à l'ordre du jour lorsqu'il est question d'environnement. Cette situation a nécessité un examen plus attentif des liens entre politiques commerciales et politiques environnementales. Beaucoup des grands enjeux du Canada en matière d'environnement comportent d'importantes répercussions sur le plan économique. La gestion efficace des stocks de poisson et l'exploitation forestière axée sur le développement durable en constituent des exemples dignes de

mention. Toutefois, comme ces ressources naturelles et les conséquences de leur exploitation débordent les frontières du Canada, il appartient à la communauté internationale de mettre au point collectivement des solutions.

Dans bon nombre de cas, les solutions aux problèmes environnementaux seront d'ordre international. Notre pays est une importante nation commerçante; un bon quart de nos richesses provient du commerce international, et plus de 3 millions d'emplois sont liés aux exportations. La nature de ces solutions revêt un caractère particulièrement important pour le Canada, dont la survie est liée au commerce. De plus, une bonne partie de nos échanges commerciaux font appel à des industries fondées sur l'exploitation des ressources naturelles, et donc ont un lien direct avec l'environnement. Il est fréquent que des groupes environnementaux européens et américains soulèvent des questions concernant les répercussions environnementales de nos pratiques forestières.

Il importe donc que les solutions envisagées tiennent compte aussi bien de nos intérêts environnementaux que commerciaux. Nous devons veiller à ce que les politiques commerciales ne favorisent pas la dégradation de l'environnement et n'entraient pas l'application de mesures environnementales légitimes, et à ce

que les politiques environnementales ne restreignent pas sans raison nos activités commerciales. Pour pouvoir atteindre ce fragile équilibre, nous devons au préalable répondre à plusieurs questions :

*Comment nous assurer que le flux des échanges commerciaux n'est pas perturbé inutilement lorsque des gouvernements mettent en oeuvre des programmes comportant des objectifs valables en matière d'environnement? Comment est-il possible de se prémunir contre le protectionnisme dissimulé sous de vagues objectifs environnementaux?*

*Les règles commerciales actuelles fournissent-elles aux gouvernements, dans une perspective d'intervention multilatérale, la souplesse nécessaire pour résoudre des problèmes environnementaux sérieux? Si ce n'est pas le cas, est-il possible de modifier ces règles sans ouvrir le champ à la mise en place de restrictions commerciales plus nombreuses que ce qui est nécessaire sur le plan de la protection de l'environnement?*

*Comment aborder les répercussions de la libéralisation des échanges sur l'environnement et sur les échanges commerciaux, dans le cas de pays où les mesures de protection de l'environnement, ou leur application, revêtent un caractère plus ou moins rigoureux?*

Suite à la page 7



## Transfert de technologie, coopération et renforcement des capacités :

établissement de liens entre le développement durable et le commerce

Arthur H. Campeau, c.r.

Ambassadeur du Canada pour l'environnement et le développement durable  
Vice-président du Bureau de la CDD

La Commission du développement durable des Nations Unies (CDD) a été créée pour « examiner et surveiller » la mise en oeuvre de l'Agenda 21. Toutefois, lorsqu'en juin 1993 la Commission s'est réunie pour sa première session de fond, les ministres de l'environnement des divers pays membres ont clairement indiqué que la CDD devait viser des résultats tangibles. Bien que la CDD ne soit pas un organe d'exécution, elle devrait adopter une approche prospective vis-à-vis des États qui s'efforceront de mettre en oeuvre l'Agenda 21 ainsi que d'autres décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED).

C'est dans le cadre de ce mandat que la Commission a défini les liens qui existent entre le développement durable et les politiques commerciales, question qui, à son avis, présente non seulement un intérêt croissant sur le plan mondial mais aussi un intérêt direct pour les travaux actuels de la Commission en matière de transfert de technologie et de renforcement des capacités.

Au Sommet de la terre, qui s'est tenu à Rio de Janeiro en juin 1992, les questions de transfert de technologie ont constitué des points saillants du débat. On s'accorde maintenant pour dire que le développement et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement sont cruciaux pour les pays en développement, qui ne ménagent pas leurs efforts pour emprunter la voie du développement durable. Les participants au Sommet de Rio ont également fait ressortir que le renforcement des capacités à l'échelle locale était un complément indispensable au transfert de technologie Nord-Sud. La Commission souhaite faire avancer ces deux dossiers.

Précisément, le Groupe de travail spécial de la CDD sur le transfert de technologie, la coopération et le renforcement des capacités se réunira en février 1994 afin de se préparer à la deuxième session de fond de la CDD.

Avant cette réunion, une série d'ateliers et de séminaires permettra aux participants d'examiner ces questions en détail et de faire des recommandations au Groupe de travail de la CDD.

Le premier séminaire, parrainé par l'Organisation des États américains (OEA), a eu lieu les 20 et 21 septembre dernier et portait sur la coopération technologique dans l'hémisphère. L'un des aspects les plus étonnants de la réunion a été l'intention avouée d'un certain nombre de pays de l'Amérique latine et des Antilles d'adopter des règlements environnementaux du niveau de ceux de la Californie - qui comptent parmi les plus rigoureux de l'Amérique du Nord - pour leurs futures installations industrielles. Cette attitude était inspirée par la perspective d'un élargissement de la zone de libre-échange nord-américaine au cours de la prochaine décennie.

Les délégués au séminaire ont attiré l'attention sur un certain nombre de facteurs empêchant le transfert de technologies respectueuses de l'environnement et ont proposé des méthodes correctives :

- mise en place de mécanismes de financement expressément conçus pour le transfert de technologie;
- création de centres d'information et de réseaux;
- élaboration de programmes de formation destinés aux professionnels et aux gestionnaires environnementaux;

- prestation d'aide technique pour l'évaluation et l'application des technologies;
- mise sur pied d'un organisme de coordination régional pour le transfert de technologie.

Les 13, 14 et 15 octobre 1993, la CNUCED a offert, en collaboration avec le gouvernement de Norvège, un atelier sur le transfert et la mise au point de technologies propres. La réunion a examiné deux aspects de ces activités mis en lumière par le groupe de travail spécial de la CNUCED chargé d'explorer la corrélation entre investissement et transfert de technologie :

- le premier de ces aspects touchait aux questions qui sont liées à la production, au transfert et à la diffusion de technologies propres et qui comportent des répercussions pour la compétitivité et le développement;
- le second concernait les politiques et les mesures visant à favoriser la promotion, la mise au point, la diffusion et le financement de technologies propres, en particulier dans les pays en développement.

La réunion d'Oslo a débouché sur deux propositions concrètes :

1. l'établissement d'un nouveau fonds de capital-risque pour la réduction des gaz à effet de serre
2. l'établissement d'un service d'évaluation des technologies environnementales au siège du PNUE à Paris.

Enfin, à Cartagena, en Colombie, du 17 au 20 novembre 1993, les représentants des régions et des organisations géographiques concernées se sont réunis afin d'examiner une stratégie globale applicable aux transferts de technologie.

## Deux points de vue sur les questions de commerce extérieur et d'environnement

On représente souvent le débat sur le commerce extérieur et l'environnement comme une querelle entre deux points de vue diamétralement opposés : celui de l'industrie et celui des écologistes. S'agit-il de priorités concurrentes, ou devrait-on les considérer comme complémentaires? Pour mieux comprendre les préoccupations des deux « camps », PRIORITÉS MONDIALES en a interviewé chacun un représentant respecté : Geoffrey Elliot, vice-président aux Affaires de la société de la Noranda Forest Inc., et Janine Ferretti, directrice générale de Pollution Probe, qui ont répondu à une série de questions entourant ce débat. Nos lecteurs tireront leurs propres conclusions, mais nos répondants ont laissé entendre que malgré des hypothèses fondamentalement différentes, ils partagent plusieurs objectifs similaires et croient qu'il existe de grandes possibilités de progrès. [ Les 2 points de vue qui suivent sont ceux des personnes interviewées et ne reflètent pas nécessairement l'opinion du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.]



Geoffrey Elliot, Noranda Forest Inc.

### Normes environnementales et libéralisation des échanges : est-ce complémentaire ou contradictoire?

La protection de l'environnement et l'expansion du commerce international constituent deux grands objectifs de politique publique. Je suis convaincu que les deux sont effectivement complémentaires. Il n'est pas du tout nécessaire de nuire au système de commerce international pour réaliser de véritables progrès en matière environnementale aux niveaux tant national que mondial.

Le Canada est un grand pays exportateur, et près de la moitié des

biens que nous produisons sont exportés. Les progrès énormes que nous avons faits dans l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens au cours des dernières décennies sont directement attribuables à la production de richesse dans la société grâce à nos exportations accrues. Les revenus provenant des exportations nous ont permis de gagner et de conserver des revenus personnels élevés et d'établir une infrastructure de politiques sociales généreuses, choses que nous prenons tous pour acquises du fait que nous sommes Canadiens. Nos décideurs doivent donc bien réfléchir avant d'apporter aux règles commerciales des changements imprudents qui pourraient inciter plus facilement d'autres pays à ériger des barrières protectionnistes contre les exportations canadiennes.

Cela dit, je crois qu'on aura amplement l'occasion de trouver des solutions internationales aux problèmes environnementaux mondiaux. On n'a qu'à songer à la Convention cadre sur le changement climatique de l'ONU et au Protocole de Montréal. Aucune de ces ententes n'est parfaite, aussi bien du point de vue écologiste que du point de vue commercial, mais elles représentent un progrès.

**L'évolution de la réflexion sur le commerce et l'environnement**  
L'environnement et le commerce ne

constituaient pas un problème il y a cinq ans. Aujourd'hui, les groupes écologistes militants et certains bureaucrates chargés de la politique en matière d'environnement exercent des pressions pour faire apporter des modifications aux règles du commerce international afin de mettre à l'abri de toute contestation les mesures ayant un effet de distorsion commerciale quand ces mesures ont pour objectif déclaré de protéger l'environnement. Certains préconisent même un recours juridique à des sanctions commerciales unilatérales pour punir un mauvais comportement sur le plan environnemental.

Le Canada en sortirait grand perdant si on mettait de telles modifications en application, car notre dépendance à l'égard du commerce international nous rend beaucoup plus vulnérables que les États-Unis ou la Communauté européenne. En fin de compte, de telles modifications aux lois commerciales ne feraient que donner aux groupes d'intérêts spéciaux américains de nouveaux prétextes pour protéger leurs marchés et harceler leurs concurrents. De plus, de telles modifications aux règles pourraient fournir aux États-Unis et à la CE les moyens d'imposer leur propre agenda environnemental au reste du monde, ce qui constituerait une forme d'impérialisme environnemental. Même si ces projets

de modifications aux lois commerciales émanent surtout des États-Unis et de l'Europe, il n'en reste pas moins affligeant de voir certains groupes écologistes canadiens naïfs mais respectés les appuyer eux aussi.

Je crois pour ma part que le Canada devrait travailler sur deux plans. Il s'agirait d'abord de protéger l'intégrité des lois et des ententes commerciales existantes qui donnent déjà beaucoup de latitude aux différents pays pour protéger leur environnement national, de même que pour contester les mesures étrangères préjudiciables aux intérêts économiques et commerciaux du Canada. Il s'agirait, en deuxième lieu, de promouvoir la négociation d'ententes environnementales mondiales visant à résoudre des problèmes mondiaux. De telles ententes devraient être fondées sur des normes de protection de l'environnement mondialement reconnues.

**Défis auxquels les décideurs font face**

Le plus grand défi consiste à favoriser un progrès substantiel vers la solution des véritables problèmes environnementaux du globe (ex. le

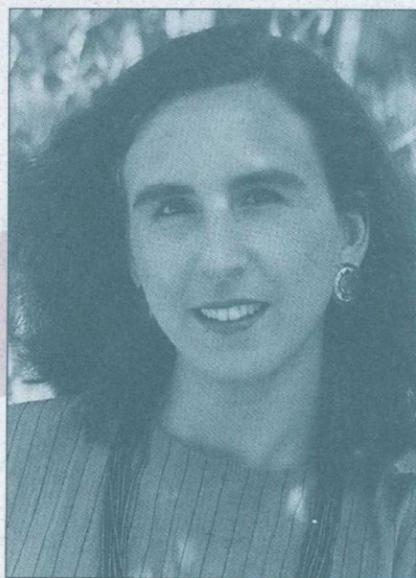
changement climatique, la diminution de la couche d'ozone, le déboisement en zone tropicale), sans en même temps bouleverser l'intégrité du système commercial au désavantage du Canada.

Le droit commercial international est plus qu'un ensemble de règles. L'accord du GATT est un arrangement négocié qui prévoit l'échange d'avantages d'une réelle valeur économique sur la base de la réciprocité et de l'avantage mutuel. Il est peut-être souhaitable de modifier certaines règles et certaines pratiques pour insuffler davantage de transparence dans certains processus du GATT. Un critère important permettant d'évaluer les modifications consiste cependant à voir sur qui pèsera le fardeau du respect des nouvelles règles. Si l'on propose de nouvelles règles qui créent un fardeau ou un avantage inégal parmi les parties contractantes, cela risque de rompre la réciprocité et l'équilibre global établis dans l'accord commercial et d'entraîner une renégociation fondamentale des concessions commerciales convenues dans l'accord du GATT. Il serait, me semble-t-il,

dans le meilleur intérêt du Canada de veiller à ce que ça n'arrive pas.

**Possibilités de progrès**

Je suis persuadé qu'on fera des progrès. Il y a de graves problèmes environnementaux auxquels il faut remédier, et je crois qu'il existe une volonté politique de les résoudre. Il serait utile pour tous les intéressés de le reconnaître. L'autre condition préalable à un véritable progrès tient à la nécessité pour les intervenants d'abandonner la hiérarchie moralisatrice des valeurs qui attache plus de valeur au progrès en matière d'environnement qu'au progrès économique. Les deux sont essentiels pour assurer la qualité de vie des Canadiens. La vulnérabilité particulière du Canada et des Canadiens à cet égard deviendra évidente si on ne s'y prend pas bien. Il faut commencer par consacrer aux problèmes les plus graves les ressources limitées dont on dispose. Deuxièmement, il faut faire un effort délibéré pour trouver des solutions qui soient nettement avantageuses pour les Canadiens, en tenant compte des coûts sur les plans aussi bien environnemental qu'économique. 🍁



Janine Ferretti, Pollution Probe

**Normes environnementales et libéralisation des échanges : est-ce complémentaire ou contradictoire?**

La protection de l'environnement et le maintien de la vie sont beaucoup plus importants que n'importe quel autre aspect de l'activité humaine. Toutefois, cela ne signifie pas qu'une chose doit se faire à l'exclusion de l'autre. Il y a suffisamment lieu de croire qu'on peut commercer de façon juste et équitable sans nuire à l'environnement. Voilà vraiment la conjoncture favorable et le point de convergence où ceux qui se préoccupent du commerce et ceux qui se préoccupent de l'environnement peuvent se rencontrer.

Cela dit, une des plus grandes craintes des écologistes, c'est que des accords ne viennent restreindre le pouvoir des divers gouvernements d'établir des normes environnementales. Nous le savons, le secret du progrès en matière d'environnement tient à la progression par bonds qui s'est produite d'un gouvernement à l'autre. Il faut souvent examiner sur quels points se produisent les innovations dans d'autres pays, provinces ou États. Or, nous craignons en effet que les accords commerciaux ne freinent cette progression par bonds, soit en obligeant à revoir les normes à la baisse en les réduisant au plus petit commun dénominateur, soit, plus probablement encore, par une certaine

suspension du progrès. Le défi consiste à veiller à ce que les efforts déployés pour insuffler de l'équité dans le système commercial ne gênent pas, par inadvertance ou à dessein, le progrès en matière d'environnement. Voilà notre véritable inquiétude. Autant ceux qui ont des intérêts commerciaux craignent que le protectionnisme ne se cache sous des dehors écologistes, autant les écologistes craignent que des intérêts anti-écologistes ne se dissimulent sous des apparences libre-échangistes.

**L'évolution de la réflexion sur le commerce et l'environnement**

Il existe à notre avis un point où les intérêts commerciaux et les intérêts écologistes peuvent se rencontrer pour élaborer des politiques qui ne soient pas dommageables pour l'environnement et qui assurent en même temps la possibilité de commercer d'une manière positive, de pratiquer un commerce qui contribue au développement durable. Rien ne peut vraiment arriver sur la terre à moins qu'il n'y ait maintien de la vie. À moins que nous ne puissions trouver des systèmes et des activités économiques qui nourrissent et protègent l'environnement, et donc permettent aux gens de mener une vie prospère et productive, à moins que nous n'ayons cette base environnementale, nous n'aurons rien. Voilà pourquoi il est non seulement plus important, mais bien essentiel d'assurer la protection de l'environnement, d'un environnement indispensable au maintien de la vie. Une fois que nous avons cela, nous pouvons ensuite établir des activités économiques et humaines. Le commerce qui endommage l'environnement menace non seulement l'environnement mais aussi les moyens d'existence des gens et des sociétés. Cela va sûrement à l'encontre de ce dans quoi nous sommes engagés en tant que société.

**Défis auxquels les décideurs font face**

Les plus grands défis consistent à mettre en pratique certaines des conceptions et certains des principes que les gens entretiennent. Par exemple, on reconnaît dans une certaine mesure que pour que le commerce international ait moins d'impact sur l'environnement, il faut non seulement que les accords commerciaux prévoient des mesures de sauvegarde en matière environnementale, mais aussi que le prix des marchandises et des services faisant l'objet d'échanges reflète le coût complet sur les plans environnemental et social. Incorporer un tel établissement du coût complet constitue l'un des plus grands défis. À moins que les prix ne reflètent vraiment les coûts internalisés, il y aura un important effet nuisible.

L'autre défi connexe consiste à reconnaître l'impératif de la protection de l'environnement et à agir en conséquence. Il y a certaines choses que nous ne pouvons nous permettre de perdre à aucun prix, comme la biodiversité ou la protection que nous assure la couche d'ozone. La notion de concession réciproque n'est pas très utile dans le contexte du commerce et de l'environnement. Préserver la planète et protéger ses habitants, voilà la priorité. Des enquêtes révèlent que malgré la récession, les problèmes environnementaux préoccupent encore. Les problèmes économiques ne font que les éclipser temporairement. Il est possible de faire en sorte qu'on puisse respecter en même temps les priorités environnementales et les priorités économiques. Cela est tout à fait possible, et il y a encore beaucoup de chemin à faire. Mais vient un moment où les impératifs s'imposent.

Voilà pourquoi la grande priorité doit être la survie de la planète.

**Possibilités de progrès**

Nous en sommes certainement au point où les intervenants des milieux écologistes et commerciaux sont capables de reconnaître et de comprendre le langage et les priorités les uns des autres. Il finira bien cependant par survenir un conflit d'intérêts qui ne se résoudra pas facilement. Il faut cerner bien clairement la question en litige, qui est le bien-être des gens et des autres habitants de notre planète. Ce bien-être exige qu'on respecte certaines priorités économiques et environnementales. Le défi consiste à déterminer comment on peut respecter ces priorités et répondre à ces besoins d'une façon réciproquement positive. Quand cela est impossible, quand on finit par se rendre compte que le problème est réellement de nature environnementale et est crucial pour la survie de la planète, cet impératif doit alors guider l'élaboration de la politique commerciale.

À un niveau plus pratique, le problème tient à l'établissement du coût complet. Nous devons nous engager dans cette voie et cesser de prétendre qu'il faut attendre d'avoir réglé tous les détails. C'est difficile à faire, mais à moins de commencer quelque part, nous n'arriverons jamais nulle part. La première étape consiste à tâcher d'appliquer la méthode du coût global, peut-être sur une base sectorielle. Nous devons reconnaître que certaines choses n'ont pas de prix. Nous devons commencer à aborder les questions de commerce et d'environnement à ce niveau et non pas seulement à celui de la théorie. Il est tout au mérite de l'OCDE d'avoir fait des progrès en passant au niveau pratique. 🍁

## Le processus d'examen environnemental de l'ALENA

### Objectif des examens environnementaux

Longtemps utilisé pour améliorer la planification et la prise de décision à l'égard des projets, l'examen environnemental est maintenant reconnu comme un outil important qui permet d'intégrer la dimension environnementale dès les premières étapes de la formulation des politiques gouvernementales. Il est rare qu'on puisse soumettre les politiques au type d'analyses quantitatives et prévisionnelles qu'on applique à l'évaluation des projets. Toutefois, bien que les examens environnementaux portant sur les politiques diffèrent des examens concernant les projets, l'objectif fondamental demeure le même : il faut s'assurer qu'on tient systématiquement compte de tous les facteurs environnementaux, à chaque étape de la planification et de la prise de décisions.

### Comité d'examen environnemental de l'ALENA

L'ALENA est le premier cas où l'on soumettait un accord commercial à un examen environnemental. L'examen portait sur les effets environnementaux possibles de l'Accord, selon quatre points de vue différents : premièrement, les incidences des dispositions de l'ALENA liées précisément aux questions environnementales; deuxièmement, l'impact possible de l'ALENA sur l'environnement au Canada; troisièmement, le risque de migration de l'industrie canadienne qui chercherait à profiter des règles environnementales souvent moins sévères ailleurs et quatrièmement, les mécanismes qui assureraient une analyse permanente de la relation entre le commerce et l'environnement, même après la signature de l'ALENA.

La responsabilité de l'examen environnemental a été confiée à un

comité interministériel d'examen environnemental de l'ALENA. Comme l'exigeait le mandat de ce comité, ses représentants ont amassé et analysé de la documentation provenant de sources canadiennes et étrangères; ils ont consulté des représentants provinciaux et non gouvernementaux, interviewé des fonctionnaires des États-Unis et du Mexique et rencontré régulièrement les principaux membres de l'équipe canadienne de négociation. De plus, le comité a étudié les versions successives du projet d'accord et a participé à la préparation d'un Mémoire au Cabinet sur le volet environnemental des négociations. Consultations des représentants provinciaux et non gouvernementaux. On a fermement cherché à obtenir l'apport des représentants provinciaux et non gouvernementaux tout au long des négociations. On a consulté le Comité fédéral-provincial sur l'ALENA, les membres du Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE) et les 15 groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCÉ). En outre, trois séances spéciales ont réuni des représentants du milieu des affaires, des organismes de défense de l'environnement et des milieux syndical et universitaire. Les organismes de défense de l'environnement ont été particulièrement dynamiques; ils ont fait connaître leurs points de vue verbalement durant les séances spéciales et, par la suite, au moyen de présentations écrites. Ces consultations nous ont permis d'analyser en permanence les priorités environnementales du Canada dans le cadre de l'ALENA, de même que la nature et l'ampleur de l'examen environnemental. Les informations recueillies durant les rencontres avec les représentants provinciaux et non gouvernementaux ont grandement facilité la tâche du Comité d'examen, qui devait repérer

les principales préoccupations environnementales dont il faudrait tenir compte durant les négociations de l'ALENA et l'examen environnemental.

### Consultation des négociateurs de l'ALENA

L'un des principaux aspects de l'examen environnemental, c'est qu'il a permis aux membres du Comité d'examen de pouvoir librement consulter tous les négociateurs de l'équipe canadienne. Les rencontres entre le Comité et les négociateurs visaient quatre objectifs principaux : compiler des données détaillées et obtenir des analyses sur les questions, options et dispositions en cours de négociation; faire un premier tri des incidences environnementales possibles de l'ALENA; mieux sensibiliser les négociateurs aux préoccupations environnementales et discuter des effets environnementaux potentiels des diverses options de négociation.

### Conclusions

L'examen environnemental de l'ALENA a permis de prouver hors de tout doute qu'il était avantageux de tenir compte des questions environnementales à chaque étape des négociations. Des contacts fréquents et fructueux entre le Comité d'examen environnemental, les écologistes et les négociateurs ont joué un rôle crucial et ont permis d'optimiser le contenu environnemental de l'ALENA et de veiller à ce que l'examen porte sur toute la gamme des préoccupations environnementales.

Les négociations de l'ALENA sont les premières où l'on fait appel à un processus comme l'examen environnemental qui servira probablement de point de référence pour toutes les négociations futures.

## Transfert de technologie *Suite de la page 2*

Ce colloque coparrainé par la Colombie et les États-Unis a porté sur les technologies, la coopération et le renforcement des capacités de même que sur la mise au point d'un modèle en vue de la réunion intersessionnelle que le groupe de travail spécial de la CDD tiendra en février.

Les discussions ont surtout favorisé une stratégie axée sur la résolution de problèmes — allant de l'établissement du diagnostic à l'apport de solutions —, dans une optique de prévention des dommages environnementaux et de promotion du développement durable. Le Canada cherche à s'assurer que le groupe de travail spécial de la CDD privilégiera une stratégie aussi pragmatique, faisant fond en grande partie sur des échanges entre technocrates et praticiens au sujet d'expériences de transfert de technologie tentées dans un certain nombre de secteurs précis.

Le transfert de technologie, la coopération et le renforcement des capacités sont des questions qui revêtent une importance prépondérante dans le cadre des efforts consacrés par la CDD au développement durable et à la corrélation entre politiques environnementales et commerciales. Des ateliers et des colloques comme ceux-là sont, pour le Canada, l'occasion de contribuer activement à la progression des dossiers et au façonnement des résultats, et de mettre en évidence ses compétences et ses talents de meneur. Ils lui permettent aussi de présenter à des collègues d'autres nations ses méthodes concertées de résolution de problèmes.

Les questions relatives à l'apport de mesures correctrices, à la protection de l'environnement et aux technologies capables de minimiser ou d'atténuer les conséquences environnementales de diverses méthodes de production revêtent une importance croissante dans

le contexte de la corrélation entre politiques environnementales et commerciales. Ces mêmes questions constituent aussi la base du secteur en expansion rapide des produits et services environnementaux.

Le Canada veut jouer un rôle de leader dans ce domaine, particulièrement en ce qui concerne la mise au point de technologies propres et de solutions innovatrices permettant de répondre aux défis posés par l'environnement et par le développement. En outre, le Canada participera activement aux travaux que la Commission mènera sur le transfert de technologie, la coopération et le renforcement des capacités, et, en particulier, aux volets de ces travaux qui exploreront les liens entre développement durable et commerce.

## L'environnement et le commerce *Suite de la page 1*

*Quelles sont les meilleurs façons de nous prémunir contre la menace de campagnes de boycottage menées par des groupes de consommateurs qui estiment que certains produits ou certaines méthodes de transformation occasionnent des dommages à l'environnement?*

Le Canada déploie des efforts sérieux en vue d'apporter des réponses à ces questions. Pendant la négociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), il a mené une étude afin d'examiner les répercussions environnementales d'un commerce continental plus libre. Il convient de souligner que l'ALENA est le premier accord commercial international à faire mention de l'environnement, et que l'accord parallèle conclu sur la

coopération environnementale favorise une application plus sévère des normes environnementales et leur amélioration dans les trois pays membres.

De nombreux efforts ont également été faits pour arriver à un consensus international sur une définition des pratiques d'exploitation forestière respectant le concept du développement durable. L'inclusion d'une telle définition dans une convention internationale sur le commerce, aiderait à défendre l'accès aux marchés des produits forestiers canadiens face aux menaces que représentent les campagnes de boycottage de la part des consommateurs et les règlements en vigueur dans des pays étrangers, notamment en matière d'étiquetage.

Outre ces activités menées indépendamment, le Canada consacre des efforts au règlement de ces questions très importantes dans le cadre de plusieurs organisations internationales. Il convient de mentionner, en particulier, les discussions qui ont lieu dans le cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques ainsi que celles tenues dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, où les questions de politique sous-jacentes et leur interaction avec le système commercial international font actuellement l'objet de discussions.

# PRIORITÉS MONDIALES

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE SUR L'ENVIRONNEMENT

• AUTOMNE 1993 •

## Secteur des industries de l'environnement

En 1991, on évaluait à environ 275 milliards \$ US le marché mondial pour l'équipement antipollution et les services dans le domaine de l'environnement. On prévoit que ce chiffre dépassera 400 milliards \$ US d'ici la fin de la décennie. Le marché canadien compte pour environ 3 p. 100 du marché mondial et l'on s'attend à ce que sa part augmente de 10 p. 100 par année au cours des prochaines années. On compte à l'heure actuelle plus de 350 entreprises canadiennes engagées activement dans l'exportation d'équipement ou de services dans le domaine de l'environnement, et jusqu'à 1 200 qui ont un potentiel d'exportation.

La société Rescan Consultants Inc., lauréate d'un Prix d'excellence à l'exportation canadienne en 1993, est une entreprise canadienne offrant des services d'experts-conseils en environnement, notamment en matière de vérification environnementale et d'évaluation des sites, de planification de la gestion des déchets, d'hygiène et de sécurité du travail, d'océanographie, et de traitement des déchets dangereux.

Fondée en 1981, la Rescan compte parmi ses clients internationaux des sociétés d'exploitation des ressources naturelles, des gouvernements, des sociétés internationales, et des institutions financières au Chili, au Pérou, au Brésil, aux États-Unis, en Turquie, en Indonésie et aux Philippines, pour ne nommer que quelques pays.

*«Le respect dont jouissent les entreprises canadiennes sur le marché international nous donne un avantage concurrentiel, a dit Kelvin Dusbnisky, vice-président de Rescan.»*



# PRIORITÉS MONDIALES

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE SUR L'ENVIRONNEMENT

• AUTOMNE 1993 •

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
125 promenade Sussex  
Ottawa, Ontario  
K1A 0G2  
Canada

POSTE MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Nbre

Bik

797

OTTAWA

Au Canada, vous pouvez commander des copies supplémentaires de **PRIORITÉS MONDIALES** au Ministère des Affaires étrangères au (613) 944-4000 ou au numéro sans frais 1-800-267-8376. À l'étranger, communiquer avec la mission canadienne. Cette publication est aussi disponible en anglais sous le titre *Global Agenda*.

